

Le 6 mars 2012.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 6 mars 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillère
Monsieur Guy Hudon, conseiller
Formant quorum sous la présidence du pro-maire Monsieur Jean-Luc Lavigne

Monsieur Pascal Paquette est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

L'assemblée débute à 19 h 35.

12-03-12 REFINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT 276

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 13 mars 2012 au montant de 238 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 276 au prix de 98,192, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 000 \$	1,75%	13 mars 2013
13 300 \$	2,00%	13 mars 2014
13 700 \$	2,35%	13 mars 2015
14 200 \$	2,50%	13 mars 2016
184 500 \$	2,75%	13 mars 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

13-03-12 REFINANCEMENT RÈGLEMENT EMPRUNT 276

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 276, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billet un montant total de 238 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 238 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 276 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le pro-maire et la secrétaire trésorière ;

QUE les billets soient datés du 13 mars 2012 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	13 000 \$	2014.	13 300 \$
2015.	13 700 \$	2016.	14 200 \$
2017.	14 500 \$ (à payer en 2017)	2017.	170 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5)ans, (à compter du 13 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 276, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû par l'emprunt.

On discute des coûts à charger aux citoyens, pour leur participation aux loisirs de Victoriaville ou à Warwick. Retour au prochain conseil.

On discute de l'entrée d'eau à fournir chez M. Normand Paquette, environ 5 000 \$. Retour au prochain conseil.

Le pro-maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Il est proposé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 35).

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté
Secunder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

